

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 193-198

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__193_0

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1890.



I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 1890.

SOMMAIRE. — Lettre du Président de la Société de statistique au Président du Conseil municipal relative au rétablissement de la subvention de la ville de Paris. — Liste des sociétés françaises et étrangères d'assurance sur la vie fonctionnant en France. — Communications de M. Fournier de Flaix sur la *Statistique religieuse de Paris*, et de M. Adolphe Coste sur les *Salaires des Travailleurs et le Revenu de la France* — Discussion : MM O. Keller et A. de Foville.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Octave Keller.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai est adopté sous le bénéfice de l'addition suivante.

M. le président, revenant sur la subvention accordée à la Société par le Conseil municipal de Paris, rappelle avoir dit qu'il lui avait été impossible de faire parvenir ses remerciements à ce Conseil, parce que le vote favorable à la Société n'était intervenu que deux jours avant la clôture de la session et l'expiration de ses pouvoirs. Un témoignage de gratitude doit, du moins, être adressé à M. Richard, aujourd'hui président du nouveau Conseil, qui a rapporté la proposition et l'a fait aboutir.

A cette occasion, plusieurs membres demandent l'impression de la lettre adressée à l'ancien président du Conseil municipal par notre président. Voici cette lettre, où sont indiqués le rôle scientifique de la Société et le but qu'elle poursuit :

A Monsieur le Président du Conseil municipal de la ville de Paris.

22 mars 1890.

Monsieur le Président,

La Société de statistique de Paris est une institution libre qui a pour objet de susciter des recherches et de réunir les documents les plus précieux pour l'étude des questions

économiques, sociales, financières, administratives, industrielles ou agricoles, etc.... Elle est dégagée de tout esprit de doctrine et se propose de développer le goût des investigations précises, des recensements, des comparaisons numériques, dans la persuasion que la connaissance des chiffres authentiques est indispensable à tous ceux qui désirent s'avancer, d'une façon sûre, dans les voies illimitées du progrès. Elle a trente années d'existence et compte près de quatre cents membres. Mais ses ressources sont insuffisantes. Une large subvention lui serait extrêmement nécessaire pour donner plus d'importance à son journal mensuel et pour encourager des travaux personnels plus abondants.

M'acquittant avec confiance d'une mission dont la Société de statistique a bien voulu me charger dans sa dernière séance, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de faire appel aux sentiments éclairés du Conseil municipal de Paris, en vue d'obtenir une subvention annuelle en faveur de cette Société, dont le caractère est d'être éminemment pratique et conforme aux besoins de notre époque.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Société de statistique,

Signé : OCTAVE KELLER.

Les membres-présents donnent par leurs applaudissements leur adhésion à l'espoir exprimé par M. le Président qu'il sera prochainement possible d'augmenter le nombre des feuilles du Journal de la Société.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance. Des lettres de remerciements sont adressées au président par MM. de Colbert-Laplace, Bellom, Arnaud et Laugier pour leur récente nomination en qualité de membres titulaires de la Société.

Le président de la Société protectrice des animaux envoie plusieurs exemplaires d'une protestation contre les courses de taureaux qui ont lieu depuis l'année dernière à Paris.

M. le secrétaire général fait l'énumération des ouvrages et documents offerts à la Société depuis sa dernière séance. La liste détaillée de ces publications se trouve ci-après (1).

Il signale parmi ces ouvrages le *Recensement de la circulation des routes nationales en 1888*, dont cinq exemplaires ont été offerts à la Société par le ministre des travaux publics, et indique que, contrairement à l'opinion courante, la circulation des routes nationales est en progrès et tend à redevenir ce qu'elle était avant l'établissement des chemins de fer.

M. TURQUAN rend compte en peu de mots de l'ouvrage de M. Émile Delecroix sur la législation des mines en France et en Belgique. On y trouve les renseignements statistiques les plus étendus, notamment sur la production houillère de chacune des exploitations des deux pays.

M. LOUA appelle l'attention de la Société sur un petit opuscule de M. Ferraris, l'éminent statisticien italien, sur la théorie de la statistique. Cet ouvrage sera utilement consulté par ceux de nos membres qui ont suivi les conférences faites récemment sur ce même sujet par nos collègues, MM. Levasseur, Bertillon et Cheysson.

M. THOMEREAU offre à la Société le premier numéro d'un journal qu'il vient de faire paraître sous le titre de *Mémorial parlementaire*. Cette feuille, éditée avec un

(1) Voir la dernière page du numéro.

grand luxe, a pour but de faire connaître les votes des députés dans les grandes questions. Elle se rattache à la statistique par un procédé graphique permettant de distinguer en regard de chaque nom les votes pour ou contre, les abstentions et les absences par congé.

M. MARIE, rappelant la discussion qui a eu lieu dans la précédente séance sur les compagnies d'assurances sur la vie, demande la permission de communiquer à la Société les renseignements authentiques qu'il a relevés sur le nombre des sociétés fonctionnant en France.

Nous les résumons ainsi qu'il suit :

I. COMPAGNIES FRANÇAISES. — 1° *A primes fixes.*

Existantes : Abeille, Aigle, Assurances générales, Caisse générale des familles, Caisse paternelle, Confiance, Foncière, France, Monde, Nationale, Nord, Patrimoine, Phénix, Providence, Soleil, Union, Urbaine.

En liquidation : Alliance, Centrale, Métropole, Ouest, Progrès national, Temps.

En faillite : Crédit viager.

2° *Sociétés mutuelles* : Conservateur, Devoir de famille, Mutuelle vie, Union française.

En liquidation : Réserve (garantie générale).

II. COMPAGNIES ÉTRANGÈRES. — 1° *Anglaises* : Gresham, Guardian, Liverpool-Londres-Globe, London, London amicable, Northern, Union-Assurance.

2° *Américaines* : Equitable, Mutuelle de New-York, New-York, Réserve mutuelle.

3° *Autrichienne* : Ancre.

4° *Belges* : Espérance, Mutualité, Royal-Belge.

5° *Hollandaises* : Cosmos, Société néerlandaise, Société générale néerlandaise.

6° *Suisses* : Bâloise, Genevoise, Suisse.

7° *Espagnoles* : Union et Phénix espagnols.

Il résulte de ce relevé qu'il y a en France 29 compagnies françaises, dont 21 existantes (17 à primes fixes et 4 mutuelles), 7 en liquidation (6 à primes fixes et 1 mutuelle), 1 en faillite ;

Et 22 étrangères, savoir : 7 anglaises, 4 américaines, 1 autrichienne, 3 belges, 3 hollandaises, 3 suisses et 1 espagnole.

Sur ces 51 sociétés, deux seulement n'ont pas été autorisées en Suisse, ce sont la Centrale et la Mutuelle vie.

Ces renseignements confirment, avec plus de détails, les déclarations précédemment faites par MM. Thomereau et Béziat d'Audibert.

* *

L'ordre du jour appelle la communication de M. Fournier de Flaix sur *la statistique religieuse de Paris*. En terminant cette lecture, que l'assemblée a écoutée avec le plus vif intérêt, l'orateur demande que la discussion en soit retardée jusqu'à l'impression de son mémoire dans le bulletin de la Société.

M. le président lui demande de la compléter en donnant, si cela est possible, la population des diverses paroisses de Paris ;

* *

M. Adolphe COSTE obtient alors la parole et donne lecture d'un travail très étendu et fortement étudié sur les *salaires des travailleurs et le revenu de la France*. Sur

la demande de M. Fournier de Flaix et du consentement de M. Coste, la discussion de ce travail important est renvoyée à une prochaine séance.

M. le président remercie M. Coste et lui adresse ses félicitations les plus sincères; le problème qu'il vient d'étudier répond aux préoccupations de tous; les grèves si nombreuses qui ont marqué ces dernières années paraissent tenir, en grande partie, au défaut d'équilibre entre les salaires des ouvriers et leurs charges. Ces charges mêmes trouvent leur explication dans la situation anormale créée au pays par les suites de la guerre, et dans les dépenses énormes nécessitées par l'état de paix armée qui s'impose à toutes les nations et dont il est malheureusement impossible de prévoir le terme.

M. de Foville tient à joindre ses félicitations à celles de notre président. Pour sa part, il adhère complètement aux conclusions de M. Coste, et peut-être va-t-il plus loin que lui-même. Sans vouloir entrer immédiatement dans la discussion, il croit que la part revenant aux capitalistes dans le revenu de la France, que M. Coste estime à 10 milliards, doit être réduite à 8 ou 7 milliards, mais ce résultat ne donne que plus de portée et de force aux arguments de l'orateur, et il ne saurait trop les approuver. (*Applaudissements.*)

M. le président fixe l'ordre du jour de la prochaine séance :

M. de Foville fera une communication qu'il intitule dès à présent *la Loi des catastrophes*. M. Th. Ducrocq parlera sur l'utilité de mentionner les legs non acceptés dans les statistiques relatives aux dons et legs aux établissements publics et d'utilité publique.

La séance est levée à onze heures et quart.

II.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE STATISTIQUE.

La session ordinaire du Conseil supérieur de statistique a été ouverte, le mercredi 4 juin, au ministère du commerce, par M. Jules Roche, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

M. le ministre, dans son discours d'ouverture, a tout d'abord rappelé les services déjà rendus par le Conseil supérieur de statistique, et s'est félicité d'avoir été assez heureux pour obtenir du Gouvernement, en 1885, la création de cette utile institution.

Après avoir mentionné les travaux à l'ordre du jour, M. le ministre du commerce a saisi le Conseil d'un certain nombre de questions sur lesquelles il lui a demandé de délibérer d'urgence, dût la session se prolonger un peu plus que de coutume. Ces questions, qui préoccupent à juste titre l'opinion et les pouvoirs publics, sont relatives au travail dans l'industrie. Il y aurait lieu, sur plusieurs points très importants, de réunir des éléments d'information plus complets que ceux qui existent et des renseignements statistiques qui, jusqu'à présent, et sauf pour les industries minières, n'ont été recueillis ni avec assez de méthode, ni dans des conditions suffisantes d'exactitude et de rigueur.

En premier lieu, sur les accidents professionnels, en établissant le départ entre les accidents qui incombent aux patrons, ceux qui sont du fait des ouvriers et ceux qui sont imputables à la nature même des choses. Aucune statistique générale n'existe sur la question. Il conviendrait de déterminer le nombre des accidents ; leurs conséquences au point de vue de l'incapacité de travail, totale ou partielle, qu'ils entraînent ; la proportion des cas de mort et de blessure ; l'état civil des ouvriers atteints et de leur famille, etc.

La durée effective du travail dans les différentes industries représente, en second lieu, une donnée absolument indispensable à acquérir, et qui devra être l'objet d'une enquête d'ensemble. Pareille enquête n'a encore été faite que pour les établissements qui dépendent de l'État.

Une statistique des salaires et des modes variés du travail : à la journée, à l'heure, à la tâche, avec participation aux bénéfices et en recherchant dans quelle mesure cette participation contribue à accroître le salaire, s'impose d'autre part.

M. le ministre du commerce soumet enfin à l'examen du Conseil supérieur une dernière question, où l'application des méthodes statistiques est de toute nécessité si l'on veut obtenir des résultats précis. Quelles sont les conséquences physiologiques et pathologiques du travail prolongé dans les diverses industries, et plus particulièrement dans celles qui sont, par nature, dangereuses ou insalubres ? L'un des éléments les plus importants de cette étude consisterait dès à présent dans la mise en œuvre des données numériques fournies par les rapports des conseils de révision. Le Conseil supérieur de statistique trouvera sans doute à dégager des tableaux existants de précieux renseignements touchant la proportion des cas d'exemption du service militaire, pour infirmités, faiblesse de constitution ou défaut de taille, dans les centres industriels. En même temps, il pourra examiner, ainsi que le lui propose un de ses membres, M. le Dr Chervin, les modifications qu'il serait utile d'apporter au cadre même de ces tableaux.

M. le ministre, en terminant, reconnaît les difficultés de la tâche dont il vient de tracer le programme.

Il compte, pour la mener à bien, sur tout le dévouement et sur les lumières du Conseil supérieur.

M. le ministre du commerce cède alors le fauteuil à M. le sénateur Édouard Millaud, vice-président du Conseil.

M. Édouard Millaud remercie M. le ministre d'avoir bien voulu ouvrir en personne la session.

Il ajoute qu'en revenant au milieu du Conseil après une assez longue absence, il ne peut reprendre les fonctions présidentielles que vient de lui céder avec tant d'amabilité M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sans dire combien il se sent honoré de se retrouver à cette place, et combien il est touché de la part que quelques-uns de ses collègues ont prise à sa rentrée au Conseil supérieur de statistique.

De telles sympathies, de telles marques d'estime lui sont d'autant plus précieuses que, parmi ceux de qui elles lui viennent, se trouvent les hommes éminents qui ont dirigé avec tant de science et de distinction, depuis 1885, les travaux du Conseil.

La discussion est ensuite ouverte sur les deux premières questions mises à l'ordre du jour : la statistique des eaux minérales (M. le Dr Chervin, rapporteur) et la statistique des sociétés par actions (M. Lefebvre de Laboulaye, rapporteur).

La deuxième séance du Conseil supérieur de statistique a été tenue le samedi 7 juin, sous la présidence de M. le sénateur Édouard Millaud.

Le Conseil, après avoir terminé la discussion du rapport de M. Lefebvre de Laboulaye, dont les conclusions ont été adoptées, a passé à l'examen du rapport de M. E. Cheysson sur l'enseignement de la statistique.

Le Conseil a consacré sa troisième séance à l'examen d'ensemble des propositions dont il a été saisi par M. le ministre du commerce, relativement à la statistique du travail, propositions dont on a vu plus haut le résumé et dont l'étude a été répartie entre trois sous-commissions.
